

Montréal, le 7 juin 2004

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat à la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 210
Québec, Québec
G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique du site
 du barrage Magpie sur la rivière Magpie**

Madame,

La présente fait référence à votre courrier du 2 juin 2004 relatif au projet cité en objet.

Le débit d'étiage annuel de récurrence de 2 ans calculé sur 7 jours consécutifs (Q-2-7) pour la rivière Magpie est de 31,1 m³/s. Il correspond au débit d'étiage considéré (Q-2-7) pour la période hivernale, ce qui est caractéristique d'un régime hydrologique nordique.

Ainsi pour les années de données disponibles, l'étiage le plus sévère sur 7 jours consécutifs s'est systématiquement produit en hiver.

Nous vous prions d'agréer, Madame Méthot, l'expression de nos meilleures salutations.

HYDROMÉGA SERVICES INC.



Jacky Cerceau